

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 mai 2009

À la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC de La Matapédia tenue le 13 mai 2009 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)
M. Mario Côté (Causapscal)
M. Michel McNicoll (Saint-Léon-le-Grand)
M. Alain Duchemin (Sainte-Érène)
M. Jean-Claude Dumoulin (Lac-au-Saumon)
Mme Rita Angers Rioux (Saint-Tharcisius)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Bertrand Lavoie (Saint-Damase)

Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)

M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Marc Bélanger (Val-Brillant)
Mme Lise Dompierre (Saint-Cléophas)
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

Sont aussi présents :

M. Jean-Yves Charbonneau (représentant Causapscal)
M. Jean-Yves Thériault (représentant Sayabec)

M. Benoît Collette (représentant Table Jeunes)

Sont Absents :

M. Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)
M. Jean-François Guay (représentant Amqui)

Mme Sonia Simard (représentante Table Jeunes)

sous la présidence du préfet, M. Georges Guénard (Saint-Vianney). M. Mario Lavoie agit en qualité de secrétaire d'assemblée.

Personnes ressources : MM Dominique Robichaud, Joël Tremblay et Serge Malenfant.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

Le quorum étant constaté, sur la proposition de Mme Rita A. Rioux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.M 100-09

Il est proposé par Mme Réjeanne Doiron, appuyé par M. Paul Lepage et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit et que l'item autres sujets demeure ouvert :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 8 avril 2009
4. Développement économique :
 - 4.1 Pacte rural MRC de La Matapédia – Approbation des projets
 - 4.2 Plan de diversification et de développement économique et industriel – Approbation des projets
 - 4.3 Rapport quinquennal de l'attribution des fonds du pacte rural 1 (2002-2007)
5. Communication du service incendie
 - 5.1 Adoption du rapport d'activité 2008
 - 5.2 Règlement N 05-2009 relatif à l'option du schéma de couverture des risque –Avis de motion
6. Projet de règlement relatif à la rémunération du préfet – Avis de motion
7. Communication du service de l'aménagement
 - 7.1 Avis sur les règlements d'emprunt nos 673-09 et 674-09 Ville d'Amqui
8. Communication du service de génie municipal
 - 8.1 Plan de fermeture L.E.S. de Padoue
 - 8.2 Opération des écocentres de la Matapédia – Demande de la Ville de Causapscal
 - 8.3 Pont de Routhierville (TNO) – Entente avec le ministère des Transports – Partage des responsabilités
9. Communication du service culture et communication
 - 9.1 Avis d'intention de classement d'un bien culturel par le MCCCQ – Pont de Routhierville
 - 9.2 Programme de soutien aux initiatives culturelles
 - 9.3 Journées de la culture 2009

- 9.4 Commission d'aménagement et de développement – Composition
10. Communication du service de génie forestier
 - 10.1 Versement des avances pour les opérations forestières 2009 sur les TPI
 - 10.2 Permis d'érablière pour production artisanale
 - 10.3 Réorganisation des opérations de sciage – Bois d'œuvre Cédrico
 - 10.4 Demande d'appui de la coalition intermunicipale – Usine Multibois St-Vianney
 11. Assemblée générale de l'ATR Gaspésie – Désignation du représentant de la MRC
 12. Société d'infrastructure de la Matapédia – Désignation des représentants de la MRC sur le CA
 13. Véloroute Desjardins de La Matapédia
 - 13.1 Demande d'aide financière au MTQ - Programme d'aide à l'entretien de la Route verte
 - 13.2 Demande d'aide financière au FIMR – État de la situation
 14. Correspondance
 15. Période de questions et commentaires de l'assistance
 16. Autres sujets
 - 16.1 Prochaine rencontre de travail de la MRC – Jeudi 28 mai 2009, 19h30
 - 16.2 Développement éolien – Partenariat avec Saint-Laurent-Énergies et appel d'offres pour les projets communautaires
 17. Levée de la réunion

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2009

Résolution C.M. 101-09

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Rita A. Rioux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2009.

Adoptée.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1 Pacte rural DE LA MRC de La Matapédia – Approbation de projets

Résolution C.M. 102-09

Il est proposé par Mme Lise Dompierre, appuyé par M. Michel McNicoll et résolu d'approuver les recommandations du comité d'analyse des projets présentés au Pacte rural de la MRC de La Matapédia, savoir :

N° PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	VOLET FINANCEMENT	RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE
PNR-0913	Aire de jeux de la cour d'école Ste-Marie	École Ste-Marie de Sayabec	100 548 \$	25 000 \$	Équipement à caractère communautaire en milieu scolaire	20 000 \$
PNR-0914	Acquisition d'une surfaceuse	Club de Motoneiges Vallée de La Matapédia	169 385 \$	45 500 \$	Régional	22 750 \$ en 2009 22 750 \$ en 2010
PNR-0915	Mise en valeur de l'église de Causapscal	Fabrique de la Paroisse de St-Jacques-le-Majeur	790 192 \$	25 000 \$	Patrimoine religieux	25 000 \$
PNR-0916	Entente de développement culturel	MRC de La Matapédia	117 000 \$	30 000 \$	Régional (15 000\$ en 2009 et 15 000\$ en 2010)	15 000 \$ en 2009 15 000 \$ en 2010
PNR-0917	Embellissement de la cour d'école	École Val-Brillant	74 973 \$	15 000 \$	Équipement à caractère communautaire en milieu scolaire	5 000 \$ en 2009 5 000 \$ en 2010 5 000 \$ en 2011
PNR-0918	Bâtir une communauté nourricière et écologique	Corporation de développement et d'urbanisme de St-Damase-de-Matapédia	65 753 \$	30 000 \$	Intermunicipal (Saint-Damase, Saint Moïse et Saint-Noël)	30 000 \$
PNR-0919	La Petite Séduction à Lac-au-Saumon	Fête des guitares du Québec	40 000 \$	20 000 \$	Régional	15 000 \$
PNR-0920	Marché public matapédien	Société d'agriculture comté Matapédia	48 087 \$	14 187 \$	Régional	14 187 \$
8 projets			1 405 938 \$	204 687 \$		146 937 \$ en 2009 42 750 \$ en 2010 5 000 \$ en 2011 Total : 194 687 \$

Adoptée.

4.2 Contrat de diversification et de développement économique de la MRC de La Matapédia - Approbation de projets

Résolution C.M. 103-09

Il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé M. Réginald Duguay et résolu d'approuver les recommandations du comité d'analyse des projets présentés au Plan de diversification et de développement économique et industriel 2006-2009 – Volet Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) comme suit :

PROMOTEUR	DESCRIPTION DU PROJET	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ FAMM	RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE
La Ferme Apicole Vallée Fleurie (St Alexandre-des-Lacs)	Aménagement d'une cuisine dans un agrandissement attaché à la maison et commercialisation de nouveaux produits	82 527 \$	42 464 \$	Favorable 42 464 \$
La serre du Lac (Lac-au-Saumon)	Ouverture d'une nouvelle entreprise horticole, soit une serre spécialisée dans la culture de plantes d'intérieures	40 500 \$	19 000\$	Favorable 19000 \$

Adoptée.

Demande pour la reconduction du fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM)

Résolution C.M. 104-09

Considérant que les entreprises de la MRC de La Matapédia ont pu bénéficier de l'aide financière du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dans le cadre du plan de diversification économique et industriel 2006-2009;

Considérant qu'au terme du plan de diversification, en juin 2009, c'est une somme de 750 000 \$ qui aura été octroyée aux entreprises de La Matapédia par l'entremise du FAMM au cours des trois dernières années pour soutenir 25 projets totalisant tout près de 10 M \$ d'investissement et contribuant ainsi à la diversification de l'économie de la Matapédia;

Considérant que malgré ces investissements, la situation économique de La Matapédia est loin d'être satisfaisante dans le contexte de la crise financière et forestière qui sévit actuellement et qui affecte lourdement l'économie régionale;

Considérant que la Matapédia en encore besoin du soutien économique que lui a procuré le fonds d'aide aux municipalités mono industrielles au cours des trois dernières années.

En conséquence, il est proposé par M Marc Bélanger, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Québec la reconduction du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) pour poursuivre les efforts de diversification économique de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

4.3 Pacte rural 2002-2007 de la MRC de La Matapédia rapport quinquennal

Résolution C.M. 105-09

Il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Jean-Claude Dumoulin et résolu unanimement d'approuver le rapport quinquennal du pacte rural 2002-2007 de la MRC de La Matapédia.

Le sommaire de ce rapport fait état des informations suivantes :

Pacte rural (2002-2007)	
Nombres de projets	121
Investissement total	13 358 922 \$
Contribution du pacte rural 2002-2007	1 431 307 \$
Mise de fonds des promoteurs	2 403 658 \$
Contributions gouvernementales Québec	4 123 800 \$
Contribution du CLD	568 520 \$
Contribution gouvernementale Canada	147 895 \$
Contribution de la SADC	141 763 \$

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

5.1 Rapport d'activité 2008 du service incendie de la MRC de La Matapédia

Résolution C.M. 106-09

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu unanimement d'approuver le rapport d'activité 2008 du service incendie de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

5.2 Règlement adoptant le schéma de couverture de risques de la MRC de La Matapédia - Avis de motion

Résolution C.M. 107-09

M. Jean-Claude Dumoulin donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement relatif à l'adoption du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de La Matapédia sera présenté pour adoption.

NOTE : Considérant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC depuis 2006, il est demandé de vérifier la possibilité de réviser les cotes d'assurance des municipalités afin d'obtenir les réductions de primes d'assurances pour les contribuables..

6. RÈGLEMENT NO 4-2009 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL - AVIS DE MOTION

Résolution C.M. 108-09

Mme Réjeanne Doiron donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro 4-2009 relatif à la rémunération du préfet élu au suffrage universel sera présenté pour adoption..

Note : une copie du projet de règlement No 4-2009 projeté est déposé aux membres du conseil.

7. AVIS D'OPPORTUNITÉ SUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO 673-09 ET 674-09 DE LA VILLE D'AMQUI

Règlement d'emprunt no 673-09

Résolution C.M. 109-09

ATTENDU que le Conseil de la ville d'Amqui projette des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur les rues Gendron et Saint-Augustin ;

ATTENDU que le Conseil de la ville a adopté le règlement no 673-09 l'autorisant à effectuer un emprunt de 248 564 \$;

ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;

ATTENDU que le règlement no 673-09 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, il est proposé par M. Michel McNicoll, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 673-09 de la ville d'Amqui.

Adoptée.

Règlement d'emprunt no 674-09

Résolution C.M. 110-09

ATTENDU que le Conseil de la ville d'Amqui projette des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue Gaétan-Archambault ;

ATTENDU que le Conseil de la ville a adopté le règlement no 674-09 l'autorisant à effectuer une dépense de 4 256 181 \$ et un emprunt de 1 736 181 \$;

ATTENDU que ledit règlement a été transmis à la MRC de La Matapédia conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le but de recevoir l'avis de la MRC sur l'opportunité du règlement d'emprunt en rapport au schéma d'aménagement;

ATTENDU que le règlement no 674-09 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Claude Dumoulin, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu de donner un avis favorable sur l'opportunité du règlement d'emprunt no 674-09 de la ville d'Amqui.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

8.1 Plan de fermeture du L.E.S. de Padoue

Résolution C.M. 111-09

Considérant que la MRC de La Matapédia a conclue le 16 août 2000 une entente intermunicipale avec la MRC de La Mitis pour l'utilisation et les travaux de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Padoue pour les municipalités de Sainte-Marguerite, Sainte-Florence, Albertville, Sainte-Idrène, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Val-Brillant, Sayabec et les villes de Causapscaal et Amqui;

Considérant que la MRC de La Mitis a adopté un plan de fermeture du L.E.S. de Padoue comprenant des travaux de fermeture et un suivi de post-fermeture.

En conséquence, il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu que la MRC de La Matapédia approuve le plan de fermeture adopté par la MRC de La Mitis et s'engage à assumer tous les coûts de fermeture et de post-fermeture que devra assumer la MRC de La Mitis pour se conformer aux lois et règlements pour la fermeture du L.E.S. de Padoue selon les proportions établies à l'entente intermunicipale conclue à cet effet le 16 août 2000.

Adoptée.

8.2 Opération des Écosites de La Matapédia - Demande de la Ville de Causapscaal

La ville de Causapscaal demande à la MRC de lui rembourser un montant de 17 490,52 \$ en compensation de la fermeture de l'écocentre du secteur Causapscaal de janvier à mai 2009. Ce montant représente le tiers de la quote-part de 53 542 \$ payé par la ville de Causapscaal pour l'exploitation des écocentres en 2009.

Le budget adopté par la Corporation pour 2009 prévoyait des dépenses de 373 300 \$ pour une contribution de la MRC de 286 900 \$ répartie entre toutes les municipalités au prorata de la population. Les orientations prévoyaient l'exploitation des trois écocentres durant toute l'année mais un déficit d'exploitation de 34 605 \$ en 2008 pour un déficit accumulé de plus 55 000 \$ a forcé la Corporation à revoir ses activités pour 2009 afin d'équilibrer son budget.

Cette rationalisation des activités a été appliquée durant les mois les moins occupés de l'année et aux deux écocentres les moins achalandés. Les services aux citoyens n'ont pas été coupés puisque ceux-ci avaient toujours accès à l'écocentre du secteur centre (situé à 20 km), qui a d'ailleurs reçu quelques clients des secteurs Est et Ouest durant cette période, mais la plupart des usagers ont probablement reporté au printemps la disposition de leurs matières lorsque c'était possible de la faire.

Considérant ces faits, le comité administratif ne peut pas justifier le remboursement demandé d'autant plus que toutes les municipalités de ces secteurs y auraient aussi droit et que cette rationalisation a pour but de limiter la hausse des coûts d'exploitation. Un extrait de l'état des revenus et dépenses des deux dernières années est déposé au conseil.

M. Dominique Robichaud recommande qu'un représentant du secteur Est soit élu au conseil d'administration de l'écosite de la Matapédia. M. Jean-Claude Dumoulin rappelle que l'assemblée générale annuelle est prévue en juin.

M. Dominique Robichaud informe le conseil que les collectes municipales de gros rebus camion ne doivent pas être dirigées vers les écosites mais directement au centre de transbordement de Mont-Joli vu que ces matières vont de toute façon à l'enfouissement.

8.3 Pont de Routherville (TNO) entente avec le M.T.Q. - Partage des responsabilités

Résolution C.M. 112-09

Il est proposé par Alain Duchemin, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu que la MRC de La Matapédia approuve l'entente proposée par le Ministère des Transports du Québec relative au partage des responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal (Pont Routherville) et autorise M. Georges Guénard, préfet et M. Mario Lavoie, directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia. Il est entendu que la responsabilité de la chaussée qui relève de la MRC se limite aux pièces de bois du tablier.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION

9.1 Avis d'intention de classement d'un bien culturel par la MCCCFO – pont de Routhierville

Résolution C.M. 113-09

Il est proposé par Mme Réjeanne Doiron, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu unanimement :

1. Que la MRC de La Matapédia signifie à la Commission des biens culturels et à la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, par voie de correspondance, son appui à l'actuelle démarche de classement du pont de Routhierville en vertu de la *Loi sur les biens culturels* ;
2. Que la MRC de La Matapédia fasse les représentations nécessaires auprès de la Commission des biens culturels afin de manifester son appui à la démarche de classement du pont de Routhierville;
3. Que la MRC sensibilise la population matapédiennne sur l'importance de ce bien patrimonial régional, de la démarche de classement en cours et de la position de la MRC sur ce dossier par le biais d'un communiqué.

Adoptée.

9.2 Programme de soutien aux initiatives culturelles

Le *Programme de soutien aux initiatives culturelles 2008-2010* est issu de l'Entente de développement culturel de la MRC de La Matapédia et dispose d'une enveloppe de 8 000 \$ annuellement sur trois ans afin de soutenir les artistes, les artisans et les organismes culturels dans la réalisation de leurs activités.

Le premier volet du programme s'adresse aux organismes culturels oeuvrant dans les secteurs des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la littérature, de l'artisanat et des métiers d'art, du patrimoine, de la muséologie et des communications. Dans ce volet, les organismes peuvent obtenir une aide financière atteignant 2 000 \$.

Le second volet du programme vise quant à lui à soutenir les efforts de diffusion des artistes et artisans. Consacré aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, ce volet prend la forme d'une bourse qui peut atteindre 1 000 \$. Les secteurs visés sont les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, l'artisanat et les métiers d'arts ainsi que la littérature.

En 2008, le programme a soutenu financièrement cinq projets culturels. La période de mise en candidature pour le programme, qui s'est échelonné sur cinq semaines, a été toutefois jugé trop courte pour permettre aux organismes et des individus d'élaborer de nouveaux projets pouvant être déposés. C'est pourquoi la période de mise en candidature s'échelonna, en 2009, du 1^{er} juin au 31 octobre.

9.3 Journées de la culture 2009

Résolution C.M. 114-09

Il est proposé par M. Michel McNicoll, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu :

1. d'autoriser la MRC de La Matapédia à déposer le projet de circuit commenté sur le patrimoine culturel et naturel dans le cadre des Journées de la culture;
2. d'affecter les ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'activité;
3. de permettre aux responsables du projet d'effectuer des recherches de commandites pour défrayer les frais encourus par l'activité.

Adoptée.

9.4 Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia - Composition

Résolution C.M. 115-09

Il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé par M. Jean-Marc Roy et résolu d'entériner la composition de la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia, composée des personnes suivantes :

Siège	Représentant	Fin du mandat	
		2010	2011
# 1 Georges Guénard	MRC	X	
# 2 Lise Rivard	CLD		X
# 3 Robert Poirier	SADC	X	
# 4 Mélanie Tremblay	Communautaire et citoyen		X
# 5 Dominique Fortin	Éducation	X	
# 6 Jeannine Desmarais	Santé et services sociaux		X
# 7 Chantal St-Pierre	Affaires	X	
# 8 Éric L'Italien	Ressources 1		X
# 9 Gilles Trépanier	Ressources 2	X	
#10 Yves Boudreault	Coopté culture		X
#11 Jonathan Proulx	Coopé jeunesse	X	

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE FORESTIER

10.1 Versement des avances pour les opérations forestières sur les TPI

Résolution C.M. 116-09

Il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé par M. Paul Lepage et résolu d'autoriser l'ingénieur forestier de la MRC à verser les avances reçues de la CRÉ et du PMVRMF-Volet II pour le financement des travaux sylvicoles sur TPI aux bénéficiaires de convention d'aménagement forestier. Les avances à verser totalisent 250 000\$.

Adoptée.

10.2 Permis d'érablière pour production artisanale

Résolution C.M. 117-09

Considérant que les obligations qui incombent à la MRC lors de l'octroi de permis d'érablière pour la production artisanale pour des superficies de 1 à 2 hectares entraînent des déboursés qui dépassent largement les revenus générés.

En conséquence, il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Marc Bélanger et résolu de ne pas autoriser l'ingénieur forestier de la MRC à émettre des permis d'érablière de type artisanal sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion a été déléguée à la MRC.

Adoptée.

10.3 Réorganisation des opérations de sciage – Bois d'Oeuvre Cédrico

Résolution C.M. 118-09

Considérant qu'une entente est intervenue entre les syndicats représentant des travailleurs des usines Cédrico de Causapscal et de Bois Saumon pour la réorganisation des opérations de sciage de Cédrico dans la MRC de La Matapédia;

Considérant que Cédrico adresse des demandes au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la mise en œuvre de cette entente qui permettra la relance des opérations de sciage et le retour au travail des travailleurs. Ces demandes sont mentionnées dans une correspondance adressée à Mme Danielle Doyer, députée de Matapédia, dont copie conforme a été adressée à M. Georges Guénard, préfet.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Côté, appuyé par M. Jean-Claude Dumoulin et résolu unanimement que la MRC de La Matapédia appuie les démarches de réorganisation des opérations de sciage de Bois d'Oeuvre Cédrico Inc. dans la Vallée de la Matapédia qui se détaillent comme suit dans la correspondance mentionnée au préambule :

- Le transfert des approvisionnements de Usine Bois-Saumon Inc. à Usine Causap;
- L'autorisation d'utiliser les volumes non récoltés excédant les 15 % récupérables sur la durée du plan quinquennal;
- La modification du permis de cette dernière (Usine Causap) pour tenir compte des nouveaux volumes et pour autoriser la transformation du tremble qui était faite antérieurement à Bois-Saumon;
- L'accès privilégié aux organismes favorisant l'intégration et la formation des anciens travailleurs de l'usine Bois Saumon et des nouveaux employés qui occuperont de nouveaux emplois.

Adoptée.

10.4 Appui à la coalition des municipalités de Saint-Vianney, Saint-Tharcisius et Saint-René - Fermeture de l'usine Multibois de St-Vianney

Résolution C.M. 119-09

Considérant la récente faillite de l'usine Multibois de Saint-Vianney ;

Considérant que cette usine représentait le principal employeur du secteur et que sa fermeture cause la perte de 48 emplois directs non remplaçables dans une zone dite dévitalisée;

Considérant que cette usine est unique dans ce secteur et qu'elle permet la transformation locale des bois provenant de producteurs privés et qu'elle bénéficie d'un approvisionnement garanti (CAAF) en résineux et en tremble;

Considérant que les investissements importants qui ont été consentis pour la modernisation de ses équipements permettent à cette usine d'être bien positionnée pour assurer sa viabilité à long terme lors de la reprise éventuelle du marché ;

Considérant que des argents importants ont été investis pour former les travailleurs, qui, faute de travail, n'auront d'autres choix que de quitter la région;

Considérant qu'une coalition regroupant les municipalités de Saint-Vianney, Saint-Tharcisius et Saint-René, situées dans les MRC de La Matapédia et de Matane, revendique la sauvegarde de cette usine et sa relance dans les meilleurs délais et s'oppose à tout projet visant son démantèlement et la vente des actifs à des intérêts étrangers sans l'implication du milieu et selon la forme choisie par le milieu;

Considérant qu'il y a une volonté ferme de toutes les municipalités de la MRC de la Matapédia de même que des ex travailleurs de cette usine et de la Société d'Exploitation des Ressources de La Vallée d'investir collectivement pour remettre cette usine en marche;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Mc Nicoll, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu unanimement :

Que la MRC de La Matapédia appuie la position de la coalition intermunicipale Saint-Vianney, Saint-Tharcisius et Saint-René situées dans les MRC de La Matapédia et de Matane qui s'oppose à tout projet visant le démantèlement de l'usine Multibois de Saint-Vianney, la vente des actifs à des intérêts étrangers sans l'implication du milieu et selon la forme choisie par le milieu ;

Que la MRC de La Matapédia adresse au Syndic et au principal créancier (Banque Nationale) une mise en garde afin que soit pris en compte le maintien de la paix sociale dans le règlement de ce dossier et que ceux-ci soient à l'écoute des revendications du milieu avant toute prise de décision.

Adoptée.

NOTE : Il est demandé qu'un projet de résolution soit acheminé à toutes les municipalités pour appui.

10.5 Plan de mesures d'atténuation – Impacts de la coupe forestière

M. Serge Malenfant, directeur du service de génie forestier, informe le conseil des maires que le plan de mesures d'atténuation de la crise forestière et financière qui affecte lourdement la MRC de La Matapédia et qui se traduit par la perte de plusieurs centaines d'emplois occasionnée notamment par la fermeture définitive de l'usine « Bois Saumon » de Lac-au-Saumon, la fermeture pour une période indéfinie de l'usine « Scierie Causap » de Causapscal, la faillite de l'usine « Multibois » de Saint-Vianney, la faillite de l'usine Brico-Lamine de Causapscal, etc sans compter les impacts sur les emplois en forêt, sera déposé aux représentants du Ministère des ressources naturelles et de la Faune par le comité de travail de la MRC de La Matapédia vendredi le 15 mai prochain.

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ATR GASPÉSIE – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

Résolution C.M. 120-09

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu de désigner M. Alain Duchemin comme représentant de la MRC de La Matapédia à l'assemblée générale de l'Association touristique de la Gaspésie qui aura lieu à Ste-Flavie le 22 mai 2009.

Adoptée.

12. SOCIÉTÉ D'INFRASTRUCTURE DE LA MATAPÉDIA

Résolution C.M. 121-09

Il est proposé par M. Michel McNicoll, appuyé par M. Jean-Claude Dumoulin et résolu que M. Martin Landry et M. Mario Côté soient désignés comme représentants de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration de la Société d'infrastructure de la Matapédia.

Adoptée.

13. VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

13.1 Demande d'aide financière au MTQ – Programme d'aide à l'entretien de la Route verte

Résolution C.M. 122-09

Considérant qu'au cours de l'année 2009, la Véloroute Desjardins de La Matapédia, organisme mandaté par la MRC de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, compte réaliser des travaux d'entretien dudit tronçon matapédien de la Route verte pour un montant évalué à 33 025,00\$;

Considérant que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la présente demande est de 32,7 kilomètres;

- Considérant que le tronçon matapédien de la Route verte est reconnu par la MRC de La Matapédia à titre d'équipement à caractère supralocal;
- Considérant que la MRC de La Matapédia certifie par la présente que l'accès à ses aménagements cyclables est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;
- Considérant l'existence du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte » du ministère des Transports du Québec pouvant financer la réalisation d'un projet jusqu'à hauteur de 50% des coûts admissibles audit programme;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable du dépôt des demandes de subvention auprès du ministère des Transports du Québec au niveau du dossier de la Route verte.

En conséquence, il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu unanimement de procéder au dépôt d'une demande de financement d'un montant de 2585,00\$ dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », et ce en vue d'être en mesure de procéder, au cours de l'année 2009, à des travaux d'entretien de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte.

Adoptée.

13.2 Véloroute Desjardins de la Matapédia – Demande d'une réponse à la demande d'aide financière au FIMR

Résolution C.M. 123-09

ATTENDU que le 16 mars 2005, le Conseil des maires de la MRC a donné son appui aux efforts de relance du projet de la Route verte dans La Matapédia ;

ATTENDU que le 10 août 2005, le Conseil des maires de la MRC a désigné le tronçon matapédien de la Route verte à titre d'équipement à caractère supralocal ;

ATTENDU que le 12 avril 2006, le Conseil des maires de la MRC a déclaré sa compétence vis-à-vis ses municipalités locales relativement à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte ;

ATTENDU que le 10 mai 2006, le Conseil des maires de la MRC a adopté un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre l'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte ;

ATTENDU que le 7 juin 2006, la MRC a procédé au dépôt d'une demande d'aide financière de 1 464 421 \$ auprès du FIMR afin de permettre l'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte, le tout représentant 50 % des coûts de réalisation du projet;

ATTENDU que le 27 juin 2006, la MRC a mandaté la Véloroute Desjardins afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte;

ATTENDU que le 31 janvier 2007, une correspondance fut transmise à l'attention de Madame Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure et Ministre des Affaires municipales et des Régions, relative au dépôt d'une demande de financement de 1 464 421 \$ dans le cadre du volet III du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) afin de permettre la réalisation de la Véloroute Desjardins, tronçon matapédien de la Route verte;

ATTENDU que le 5 octobre 2007, à Saint-Moïse, la vice-première et ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau a rencontré les personnes suivantes représentant la Véloroute Desjardins de La Matapédia au sujet de l'octroi de l'aide financière de 1 464 421 \$ demandée dans le cadre du FIMR :

- Monsieur Denis Bérubé (président d'honneur du comité de financement)
- Monsieur Pierre Bornais (président du comité de financement)
- Madame Danielle Marcoux (membre nommée par la MRC au sein du conseil d'administration)
- Monsieur Rodrigue Boulianne (membre du comité de financement);

ATTENDU que le 1^{er} octobre 2008, à Québec, Monsieur Serge Binet, conseiller de la vice-première et ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, a rencontré les personnes suivantes représentant la Véloroute Desjardins de La Matapédia au sujet de l'octroi de l'aide financière de 1 464 421 \$ demandée dans le cadre du FIMR :

- Monsieur Georges Guénard (préfet de la MRC de La Matapédia)
- Monsieur Jean-Yves Fournier (président du conseil d'administration)
- Monsieur Rodrigue Boulianne (membre du comité de financement);

ATTENDU que le 30 janvier 2009, une correspondance fut transmise à l'attention de Madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre du Québec et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, au sujet de la demande de 1 464 421 \$ déposée par la MRC de La Matapédia dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

ATTENDU que le projet d'aménagement d'un circuit cyclable dans La Matapédia représente en fait la constituante d'un projet provincial. À ce titre, la Véloroute Desjardins de La Matapédia fait partie du réseau de la Route verte qui est un itinéraire cyclable de calibre international ;

ATTENDU qu'en 2008, la Route verte s'est vue attribuer par le « National Geographic Society », le titre de meilleure route cyclable au monde, la Véloroute Desjardins de La Matapédia pourra ainsi profiter de toute la notoriété et de la visibilité d'un tel réseau afin d'assurer son propre développement ;

ATTENDU que dans le cadre de sa nouvelle « Politique sur le vélo » signifiant le démarrage de la phase II du développement de la Route verte, le MTQ ajoutait un nouveau volet à son « Programme d'aide financière au développement de la Route verte » afin de développer des réseaux cyclables régionaux (boucles) se greffant à la Route verte, et ce alors que dans La Matapédia, l'opportunité et les moyens financiers n'ont pas été donnés afin de débiter la phase I;

ATTENDU que depuis 2005, la MRC de La Matapédia doit, année après année, demander auprès du MTQ, le report constant de l'aide financière octroyée dans le cadre du « Programme d'aide au développement de la Route verte (732 211 \$), et ce sans savoir si l'aide accordée ne le lui sera pas retirée;

ATTENDU que le budget d'aménagement de la Véloroute Desjardins (2 928 842 \$) fut établi en 2006, n'a pas été mis à jour et que depuis ce temps, des hausses du prix de l'essence notamment ont causé des augmentations importantes des coûts d'achat de matériaux, tel que l'asphalte par exemple;

ATTENDU que la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec presse la Véloroute Desjardins de La Matapédia de dépenser les profits de 21 152,70 \$ obtenus dans le cadre d'une loterie tenue le 31 décembre 2007, profits qui auraient normalement dû être dépensés au cours de l'année 2008, mais qui ne purent être investis faute d'une confirmation au niveau du FIMR;

ATTENDU que le 25 février 2008, une demande de financement de 732 211 \$ a été déposée par la MRC de La Matapédia auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

ATTENDU que le 31 mars 2009, une demande de financement de 999 999 \$ a été déposée par la Véloroute Desjardins de La Matapédia auprès du ministère du Tourisme dans le cadre du programme « Aide stratégique aux projets touristiques »;

ATTENDU qu'étant donné le long délai d'attente au niveau de la demande de financement déposée dans le cadre du FIMR, la confiance de plusieurs commanditaires en la réalisation du projet s'amenuise de plus en plus, ne voyant aucun signe tangible de la concrétisation du projet. Plusieurs d'entre eux se questionnent sérieusement quant à la pertinence du versement de leur contribution financière et attendent impatiemment un retour bien légitime sur leur investissement.

ATTENDU qu'étant donné le long délai d'attente au niveau de la demande de financement déposée dans le cadre du FIMR, les membres du conseil d'administration et du comité de financement de la Véloroute Desjardins de La Matapédia ont grande crainte que la mobilisation créée par le projet d'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte, tant au niveau du soutien financier des entreprises de la région que de l'implication des éluEs municipaux, ne s'effrite et mette en péril le projet, anéantissant ainsi de nombreuses années d'efforts.

ATTENDU que la situation socioéconomique de la MRC de La Matapédia est lourdement affectée par la crise forestière et financière actuelle qui se traduit par la perte de plusieurs centaines d'emplois occasionnée notamment par la fermeture définitive de l'usine « Bois Saumon » de Lac-au-Saumon, la fermeture pour une période indéfinie de l'usine « Scierie Causap » de Causapscal, la faillite de l'usine « Multibois » de Saint-Vianney, la faillite de l'usine Brico-Lamine de Causapscal, etc.

En conséquence, il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Mario Côté et résolu unanimement qu'une rencontre soit demandée avec Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire à laquelle participerait une délégation d'élus de la MRC et de représentants de la Véloroute Desjardins de la Matapédia afin de revendiquer une réponse favorable dans les meilleurs délais à la demande d'aide financière déposée en juin 2006 au Fonds sur l'Infrastructure municipale rurale (FIMR) pour l'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte et ce pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

Les maires ont reçu un document synthèse de la correspondance.

Concernant la résolution No 141-05-2009 de la municipalité de Val-Brillant relative à la gestion des cours d'eau (ruisseaux de la Tannerie et Lauzier) et à la dévaluation de la valeur foncière de certaines propriétés adjacentes, ce point sera à l'ordre du jour de la séance de travail de mai.

La demande de rencontre du conseil d'administration de la ZEC Casault est également prévue à l'ordre du jour de la séance de travail de mai. Si possible, on essaiera d'avoir la présence de représentants du Centre d'expertise hydrique du Québec et ou du MRNF pour la question du barrage du lac Casault.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ASSISTANCE

M. Normand Boulianne invite les municipalités à participer au tournoi de Golf Sébastien Caron dont le président d'honneur est M. Georges Guénard et dont les profits seront remis aux organismes de jeunes et à l'activité Noël du Bonheur.

Il est demandé les états financiers de la Sidem.

16. AUTRES SUJETS :

16.1 Prochaine séance de travail du conseil des maires

La prochaine séance de travail du conseil des maires est fixée au jeudi 28 mai 2009 à 19h30. Toutefois il est possible que celle-ci soit fixée au 3 juin 2009 considérant qu'une rencontre des préfets du Québec est prévue le 27 mai.

16.2 Développement éolien – partenariat avec St-Laurent Énergies et appel d'offres projets communautaires

Dans le cadre de l'annonce des nouvelles modalités de l'appel d'offres de projets communautaires (dont le prix maximum révisé de 0.095 \$ à 0.125 \$/KW) et des propositions de partenariat offertes à la MRC de La Matapédia par Saint-Laurent Énergies, le conseil des maires convient que le comité éolien se rencontre pour faire une évaluation de la situation et des recommandations quant au suivi des projets éoliens et à une éventuelle participation de la MRC à ces projets, y compris le projet initial de la SIDEM.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution C.M. 124-09

La séance est levée à 10h45 sur une proposition de Mme Rita A. Rioux, appuyé par M. Alain Duchemin.

Adoptée.

Georges Guénard, préfet

Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier